

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Toulouse, le 5 avril 2020

### **Un mois de prison pour non-respect du confinement : une stratégie répressive qui aggrave la situation**

La dépêche du Midi s'est faite l'écho de la condamnation à un mois d'emprisonnement prononcée par le tribunal correctionnel de Toulouse à l'encontre d'un jeune garçon qui n'avait pas respecté les règles de confinement, en dépit de son casier judiciaire vierge.

Cette peine démontre jusqu'à l'absurde la dérive répressive de certaines juridictions françaises, que semble malheureusement accentuer encore la crise sanitaire actuelle, en dépit des nombreuses alertes lancées de toutes parts pour dénoncer la situation sanitaire extrêmement préoccupante qui règne dans de nombreux établissements pénitentiaires.

La ligue des droits de l'Homme ne peut qu'appeler les magistrats qui rendent la justice au nom du peuple français à faire plus que jamais preuve de davantage de sagacité et à ne prononcer aucune peine d'emprisonnement qui ne soit strictement nécessaire.

<http://ldh-midi-pyrenees.org>

<https://twitter.com/LDHToulouse>

<https://facebook.com/LigueDesDroitsDeLHommeToulouse>